

Bilan ministériel PR

I. Concernant le portefeuille du Tourisme

L'année 2022 a été l'année de la reprise avec 218 750 touristes (-8 % VS 2019), le COVID-19 a affecté la fréquentation jusqu'à la fin du premier trimestre. Les formalités sanitaires pour se rendre à Tahiti et ses îles se sont allégées à partir du mois de mai pour être totalement supprimées à partir du mois d'août. A partir duquel les compagnies aériennes ont repris leurs fréquences Pré-COVID, voire les ont augmentées.

Air Tahiti Nui a ouvert une nouvelle ligne sur Seattle le 4 octobre 2022, et une nouvelle compagnie aérienne « Delta Air Lines » a commencé à desservir la Polynésie à compter de mi-décembre.

Les marchés asiatiques (Chine, Corée et Japon) sont restés inaccessibles toute l'année, ainsi que les marchés sud-américains (Chili et Brésil notamment). Quant aux marchés Italie, Australie et Nouvelle-Zélande ils se sont réouverts progressivement à partir du mois de février.

Il en résulte une très forte domination des marchés Amérique du Nord (soit 46 % de part de marché) et Métropolitain (soit 33 % de part de marché). L'Europe restant en retrait avec 9 % et le Pacifique 4 % de part de marché.

Orientations stratégiques sur le plan local :

1. Poursuivre le développement du tourisme intérieur

Avec un premier trimestre affecté par OMICRON et de nombreux marchés internationaux qui n'ont pas réouvert, la clientèle résidente est restée importante pour l'industrie du tourisme polynésien afin de pallier les aléas du tourisme international. Cela s'est traduit par 3 actions phares menées par Tahiti tourisme sur l'année 2022, à savoir l'organisation des salons du Tourisme, une campagne de coopération avec Air Tahiti (qui a permis de vendre 2 000 billets) et la mise en œuvre du dispositif Titeti 'Āi'a.

En effet, le dispositif de coupons voyages Titeti 'Āi'a a été reconduit en 2022 et a continué à bénéficier aux îles éloignées avec 291 prestataires touristiques adhérents au dispositif (soit une hausse de +12 % par rapport à 2021). Même si le nombre de 7 500 voyageurs ayant bénéficié de ce dispositif a diminué (-13 % par rapport à 2021), le montant global de coupons engagés est équivalent à celui de l'année précédente, soit près de 80 millions F CFP avec un effet de levier de x3 à 5 selon le type d'hébergement.

2. Continuer à sensibiliser la population à l'intérêt du tourisme

Sensibiliser la population sur le rôle primordial qu'elle peut jouer dans la relance de l'économie et sur l'importance du tourisme est au cœur de la stratégie du Pays. Ainsi, le concours « J'embellis ma commune » a été repensé et étalé sur 2 ans pour être plus efficace et obtenir des résultats qui perdurent dans le temps.

En 2022, l'émission "la Ora Na" est maintenue avec 15 épisodes qui ont été diffusés sur les 2 chaînes de télévision locales de manière hebdomadaire.

3. Sensibiliser et accompagner les professionnels

En 2022, c'est un chantier de fond qui démarre avec le projet de restructuration des 27 comités du tourisme. Pour ce faire, une étude terrain, co-financée avec Atout France a été réalisée. A l'issue de cette étude terrain, c'est un plan de restructuration sur 5 ans qui a été défini, budgété et validé par le Pays.

4. Animer la vie locale et organiser des événements locaux

Tahiti Tourisme a également poursuivi sa mission d'animation au travers des événements organisés tout au long de l'année comme les 7 'Tere' programmés en 2022 avec un taux de remplissage moyen de 90 %. Pour ce qui est des journées thématiques, Tahiti Tourisme a organisé la Journée du pareu, la Journée mondiale du Tourisme ainsi que la Journée du Tiare.

Orientations stratégiques sur le plan international :

6 axes stratégiques ont fondé l'action en matière de tourisme international en 2022 :

1. Reconquérir et capitaliser les marchés à fort potentiel

Tahiti Tourisme a continué à capitaliser sur les 2 marchés porteurs (France et Etats-Unis) en ciblant mieux les budgets alloués à ces derniers. En 2022, les chiffres communiqués par l'ISPF font état de 71 305 touristes français (soit 33 % des touristes accueillis) et 94 456 touristes américains (soit 43 % des touristes accueillis).

2. Valoriser davantage la notoriété d'une destination slow tourism, tournée vers un tourisme inclusif et durable

La campagne « Feel treasured in The Islands of Tahiti » a été poursuivie dans l'objectif d'asseoir la position de la destination Tahiti et ses Îles comme la destination idéale pour les visiteurs en quête d'un séjour déconnecté de leur quotidien.

Une large communication sur la stratégie Fāri'ira'a Manihini 2027 (FM27) a également été réalisée en fin d'année promouvant un tourisme inclusif et durable. Dans cet esprit, Tahiti Tourisme est devenu membre du GSTC (Global sustainable tourism council - Conseil mondial du tourisme durable) qui est également l'organe référent du déploiement de la stratégie touristique dans la zone Pacifique (PTO).

3. Soutenir et renforcer le réseau de distribution

Tahiti Tourisme a continué à renforcer la formation du réseau de distribution de la destination à l'international (fortement perturbé par la crise) au travers de son programme « Spécialiste de Tahiti ». Un accent particulier a été mis sur la formation en ligne, sur le lancement de la série de webinaires Tahiti Times sur l'ensemble des marchés, ou encore la reprise des voyages de familiarisation.

4. Développer et optimiser la distribution et la commercialisation de la destination

Tahiti Tourisme a continué à aller à la rencontre des tour-opérateurs et à les mettre en relation avec les partenaires du tourisme polynésien, sur des salons professionnels (IFTM Top Résa, Virtuoso, ILTM...) ou encore au travers de roadshows organisés en Europe et sur le Pacifique. Tahiti Tourisme a continué à impulser la commercialisation et la mise en place d'offres de séjours au travers de campagnes de ventes en coopération avec les tour-opérateurs et les compagnies aériennes, notamment la campagne de lancement de la ligne directe Seattle de Air Tahiti Nui.

5. Renforcer la promotion par segments de produits et de clientèle

La campagne "Explorez les trésors sous-marins de Tahiti et ses Îles" a été déployée sur les marchés identifiés comme prioritaires pour le segment de la plongée (Etats-Unis, Canada, France, Allemagne, Italie, Australie et Japon).

La cible de clientèle LGBTQ+ ayant été identifiée comme présentant un potentiel de développement pour la destination, un audit préliminaire a été réalisé en 2022 auprès des acteurs de la communauté locale, des tour-opérateurs et médias internationaux spécialisés afin de définir un plan d'actions dédié à déployer en 2023.

6. Participer à la dispersion de nos touristes dans les diverses îles et types d'hébergements

Une attention particulière a été portée à la diversité de la destination au travers de campagnes dédiées aux hébergements tels que les pensions de famille (avec une mise à jour des vidéos et visuels de la campagne initiée en 2018), ou encore au travers des actions de relations publiques déployées (dont les voyages de presse).

En 2022, un travail de fond a été réalisé par Tahiti Tourisme en collaboration avec les compagnies de charters nautiques locales pour définir une stratégie de communication propre à ce type de prestation. Ainsi, une étude préliminaire - auprès des compagnies charter nautique locales, agences de voyage et de nos représentants des marchés cibles pour ce segment a permis d'identifier les principaux axes de communication de la campagne internationale dédiée qui sera déployée en 2023 pour valoriser ce type d'hébergement.

Un vaste programme d'aménagements et d'équipements de sites touristiques a été mené durant l'année 2022 et les objectifs fixés ont été atteints.

Des opérations ont été lancées, d'autres se sont poursuivies et pour certaines ont été achevées, enfin d'autres sont en phase d'étude :

Les opérations terminées en 2022 sont les suivantes :

- Les travaux de sécurisation du site des 3 cascades à Tiarei, inauguré en août 2022 ;
- L'aménagement du sentier de l'arboretum à Taravao, inauguré en août 2022 ;
- La construction d'un fare pote d'accueil sur le site des 3 cascades à Tiarei, livré en novembre 2022 ;
- Les travaux du parc public de Vaitupa à Faaa (Tahua Motu Ovini) ;
- Les études de maîtrise d'œuvre pour la création d'un espace scénographique sur Paul Gauguin au sein du jardin botanique à Papeari ;
- Les études pour la réalisation des prototypes bungalows par archipel en vue de leur exposition dans les jardins du musée de Tahiti et des îles ;
- Les études pour la construction de sanitaires dans le jardin botanique de Faaroa à Raiatea.

Les opérations en cours en 2022 sont :

- L'aménagement du site de Vaiava au pk 18 ;
- Les études de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement terrestre et maritime sur le site de la pointe Riri à Puunui sur Toahotu ;
- Les études de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement du motu Pu'uru à Mataia.

Le développement de l'écotourisme (tourisme vert et bleu) implique de procéder à l'entretien régulier des sentiers de randonnée et sentiers aquatiques gérés par le service du tourisme. Ce sont 12 sentiers qui font actuellement l'objet de prestations d'entretien.

L'année 2022 a été une bonne année pour le secteur de la croisière si l'on tient compte de la reprise d'activité tardive de la croisière transpacifique (excursionnistes).

Le développement des infrastructures s'est poursuivi tout au long de l'année et le bilan en est :

- La livraison du fare pote destiné à l'accueil des croisiéristes à Fare, Huahine, en août 2022 ;
- La fin des études de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement du site de Papaputa à Avatoru, Rangiroa. Un appel d'offres infructueux pour la réalisation des travaux a retardé le démarrage des travaux ;
- La destruction du hangar amianté sur le site de Papetoai à Moorea étape incontournable avant la réalisation des travaux d'amélioration du débarcadère ;
- La fin des études de maîtrise d'œuvre en vue de l'amélioration du site de débarquement des croisiéristes à Maroe, Huahine. Le démarrage des travaux est conditionné aux travaux d'enrochement préalables qui doivent être réalisés par la direction de l'équipement

Fonds pour le développement du tourisme de croisière (FDTC)

Les ressources du fonds sont constituées d'une taxe pour le développement de la croisière, de dons et legs, de versements du budget général de la Polynésie française, de subventions de l'Etat ou autres entités publiques ou parapubliques.

Sur l'année 2022, les opérations d'investissement financées par le FDTC ont été les suivantes :

- Les études de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement du site de Papaputa à Rangiroa Avatoru ;

- Les travaux d'aménagement du débarcadère de Papetoai à Moorea en vue de l'amélioration du site de débarquement des croisiéristes.

Pour la partie fonctionnement ce sont uniquement quelques travaux de réparation du ponton flottant de Vairao pour 1,4 million de F CFP.

II. Concernant le portefeuille de l'égalité des territoires

1. *Modification réglementaire intervenue pour adapter certaines conditions d'octroi au contexte mondial exceptionnel*

Dans le prolongement de ce qui avait été mis en place en 2020 sur l'adaptation des textes au contexte particulier de la crise « Covid-19 », a été introduite en 2022, pour ce qui concerne les octrois au titre de la DDC, la loi du pays n° 2022-30 du 23 août 2022 portant adaptation de certains délais en matière d'octroi de concours financiers aux communes de la Polynésie française et à leurs groupements en raison des retards d'acheminement et de livraison des équipements et matériaux importés.

Cette dernière est applicable aux opérations impactées par les problématiques d'acheminement et de livraison des matériaux et équipements importés. En effet, depuis la fin du confinement, la perturbation des imports perdure et impacte lourdement les opérations dépendant de fournitures extérieures.

Ainsi et à titre exceptionnel, les délais de validité des décisions attributives d'un concours financier de la Polynésie française peuvent être prorogés de 6 mois supplémentaires si la réalisation des opérations financées souffre d'un retard lié aux difficultés précitées.

Cette mesure d'adaptation a permis d'anticiper et de limiter les effets sur les investissements communaux en cours de financement.

2. *Partage de compétences statutaires entre le Pays et les communes – des travaux entre les instances du Pays et le monde communal fortement engagés en 2022*

Deux projets de lois du pays ont fait l'objet d'une approbation à l'unanimité en session extraordinaire de l'Assemblée de Polynésie française en date du 17 janvier 2023.

Fruits de plusieurs années de travail, ces deux textes fixent les principes généraux des articles LP 48 et LP 55 de la loi statutaire. Le premier article du statut prévoit (article LP 48) prévoit la possibilité pour les autorités de la Polynésie française de déléguer au maire ou au président d'un établissement public de coopération intercommunale (EPCI), une délégation de compétence pour prendre des mesures individuelles d'application de la réglementation édictée par le Pays.

Le second article prévoit la possibilité pour la Polynésie Française de confier aux communes ou aux établissements communaux ou de coopération intercommunale, et réciproquement pour ces derniers, de confier à la Polynésie française, la réalisation d'équipements collectifs ou la gestion de services publics relevant de leurs compétences respectives.

Ces textes constituent la première étape d'un chantier institutionnel d'ampleur qui a fait l'objet de travaux et dialogue entre les institutions du Pays et les maires. En 2022 le temps a été particulièrement investi dans une consultation élargie, sans aucun délai fixé, de l'ensemble des Tavana, principaux demandeurs de ces dispositions. L'avis de ces derniers, sur les deux projets de loi, porté par le Syndicat pour la Promotion des communes de Polynésie française ayant été rendu en octobre 2022, il a fallu accélérer le processus d'approbation au mieux entre la fin 2022 et le tout début de l'année 2023.

Ce partage de compétences statutaires, entre les communes et groupements de communes, et le Pays, n'existe nulle part ailleurs sur le territoire national. La Polynésie française, et les 48 communes qui la composent, écrivent ici les pages d'un nouveau chapitre de leur histoire institutionnelle.

Le travail devra néanmoins se poursuivre pour une mise en application efficiente et maîtrisée de ces dispositifs. Leur pratique et expérimentation par l'ensemble des parties concernées représentent un enjeu de choix et un défi majeur pour les années à venir.

3. *Information des communes par courrier du Président du Pays, quant à l'issue des dossiers de demandes de financement déposés, sous réserve de la décision d'octroi par le conseil des ministres*

Mesure d'amélioration de la communication et de l'accessibilité par les communes, à l'issue réservée à leurs demandes de financement pendantes, sans attendre les arrêtés du Conseil des ministres (instance décisionnelle finale dont l'acte peut intervenir plusieurs mois après le dépôt en raison des procédures d'instruction et des contraintes statutaires : CDE, CCBF ...), cette communication, signée du Président du Pays, permet d'informer les communes dans des délais raccourcis de plusieurs semaines, sous réserve des décisions d'octroi qui demeurent la prérogative du Conseil des ministres.

4. *Renforcement de la visibilité de la politique de soutien au développement des communes par le Pays via la publication d'une synthèse des chiffres clé issus du rapport annuel d'activité du service concerné (DDC).*

Cette édition a été diffusée à l'ensemble des partenaires institutionnels pour asseoir notamment, la transparence de la gestion des fonds publics dédiés aux investissements de toutes les communes mais également pour rendre plus visible la politique de soutien et de partenariat telle que mise en œuvre par le Président et son gouvernement.

5. *Renforcement de la visibilité des équipements et infrastructures financés par le Pays via la DDC, au moyen de l'édition et la mise à disposition d'un autocollant contenant le logo dudit service et de la Polynésie française.*

Mise en œuvre en fin d'année, cette mesure fait d'ores et déjà l'objet d'un accueil positif de plusieurs communes.

III. Concernant les affaires internationales

L'année 2022 a été riche en événements marquants. Elle a notamment commencé par l'invasion de l'Ukraine le 24 février 2022 qui a eu des conséquences importantes sur la sécurité mondiale et qui a alimenté une inflation mondiale déjà élevée. La Polynésie française a été directement impactée et continue de l'être eu égard à sa dépendance aux importations (94 %).

Par ailleurs, la levée des restrictions de voyage liée à la Covid-19 a permis l'organisation de réunions en présentiel facilitant la mise en œuvre des relations internationales.

Aussi, l'organisation des Nations Unies (ONU) à New York a pleinement repris son activité, permettant la reprise des travaux en présentiel du comité de décolonisation. La Polynésie française a donc pu participer au séminaire régional de décolonisation à Saint Lucie, a été représentée en juin à la session plénière du Comité spécial des Vingt-Quatre (C24) et a intervenue à la Quatrième Commission de l'Assemblée générale en octobre 2022.

Sur le plan international, le Président de la Polynésie française, Edouard FRITCH, a participé en février au One Ocean Summit organisé par le Président de la République française à Brest. Lors de ce sommet, le Président a présenté à la communauté internationale la vision de la Polynésie française de la gestion durable de sa ZEE et a présenté les engagements du Pays pour les années à venir. Le ministre de la culture, de l'environnement et des ressources marines a représenté le Président de la Polynésie française à la deuxième Conférence sur les Océans de l'ONU en juin à Lisbonne (Portugal). A cette occasion, la Polynésie française s'est adressée pour la première fois à la communauté internationale en tant que représentant des membres du Forum des îles du Pacifique (FIP) afin de plaider pour la gestion durable des Océans et des activités de pêche, et notamment bannir l'utilisation de dispositifs de concentration de poissons dérivants dans les eaux internationales.

Au plan régional, le Forum des îles du Pacifique (FIP) a pu maintenir sa cohésion en évitant le départ des membres micronésiens, à l'exception de Kiribati, par l'approbation de l'accord de Suva lors du 51^{ème} sommet des chefs d'Etats et de gouvernement des pays membres du FIP, du 11 au 14 juillet 2023 à Suva (Fidji). La Stratégie 2050 pour le Continent Bleu du Pacifique y a également été adoptée. En amont, la Polynésie française a présidé toutes les séances de la session budgétaire du Comité des représentants officiels du forum (FOC Budget) ce qui a impliqué notamment la présidence du comité de sélection des membres du conseil consultatif indépendant du Pacific trade invest network. Elle a aussi présidé le Sous-Comité des représentants officiels du forum pour la sécurité régionale (FSRS) ce qui a conduit la Polynésie française à présider deux comités de sélection d'agents du Pacific fusion center. La Polynésie française a ainsi pleinement joué son rôle de membre à part entière du Forum.

A terme, et au prix d'une réforme structurelle du Forum, Kiribati devrait rejoindre la grande famille du FIP en 2023.

A l'occasion du 51^{ème} Sommet du Forum des îles du Pacifique, la Vice-présidente des États-Unis d'Amérique, Kamala HARRIS, s'est adressée par visioconférence aux membres du Forum. Elle a annoncé la volonté de l'administration BIDEN-HARRIS de renforcer la présence américaine dans la région par l'ouverture de deux nouvelles ambassades à Tonga et à Kiribati, en complément de l'annonce de la réouverture d'une ambassade aux Iles Salomon, et par la nomination d'un envoyé spécial auprès du FIP.

La Vice-présidente HARRIS a présenté une nouvelle instance de coordination dans la région du Pacifique, nommée « Partners in the Blue Pacific » (PBP) lancée conjointement à Washington par les États-Unis d'Amérique, l'Australie, la Nouvelle-Zélande, le Japon et le Royaume-Uni. La mutualisation de l'ensemble des fonds s'élèvera à 2,1 milliards de dollars US consacrés au financement des besoins d'infrastructures des Pays membres du Forum sous réserve des conditions d'éligibilité.

Le point d'orgue a été le sommet historique entre les Etats-Unis d'Amérique et les îles du Pacifique, du 29 au 30 septembre 2022, tenu au Département d'Etat (ministère des Affaires étrangères) et à la Maison Blanche, à Washington D.C., en présence du Président de la Polynésie française, Edouard FRITCH, aux côtés des 11 autres chefs d'Etat ou de gouvernement présents (Iles Cook, Etats fédérés de Micronésie, Fidji, Iles Marshall, Nouvelle-Calédonie, Papouasie Nouvelle-Guinée, Samoa, Tonga, Tuvalu et Iles Salomon). Les autres membres du Forum étaient représentés par leurs Ambassadeurs aux Etats-Unis. Le président BIDEN a annoncé la désignation de l'Ambassadeur Frankie REED en qualité d'envoyé spécial des Etats-Unis auprès du FIP.

Par ailleurs, la visite officielle à Tahiti de la ministre des Affaires étrangères d'Australie, Penny WONG, le 20 octobre 2022, témoigne de l'intérêt de l'Australie pour la Polynésie française en procédant à l'inauguration officielle du Consulat général d'Australie à Papeete. Elle a tenu aussi à échanger avec les étudiants de l'Université de la Polynésie française à Punaauia.

Nos relations avec l'Union européenne ont continué à s'exercer au travers d'un dialogue politique et technique continu dans un contexte marqué par une reprise de l'activité en présentiel.

S'agissant de la mise en œuvre du Fonds européen de développement (FED), le programme du 10^{ème} FED territorial relatif à l'assainissement de Papeete est entré en phase dite de clôture depuis avril 2021, pour une durée de 2 ans dédiée à l'évaluation finale. Cette évaluation d'une durée de 5 mois a été lancée le 28 septembre 2022. La mission de terrain a eu lieu du 28 novembre au 15 décembre 2022.

Dans le cadre de son soutien à l'industrie touristique polynésienne au travers du 11^{ème} FED territorial, l'Union européenne a rempli tous ses engagements financiers et le programme est entré depuis le 18 février 2022 dans sa phase de clôture, soit une période de 2 ans pour pouvoir mener à bien l'évaluation finale.

Dans le cadre de la mise en œuvre du 11^{ème} FED régional et du Projet régional océanien des territoires pour la Gestion durable des écosystèmes (PROTEGE), les 4^{ème} et 5^{ème} COPIL se sont tenus respectivement à Tahiti les 23 et 24 mai 2022 et à Nouméa le 18 novembre 2022, en présentiel. Ont ainsi été validés respectivement le plan de mise en œuvre révisé et les budgets y afférents ainsi que la prolongation du programme jusqu'au 30 septembre 2024.

S'agissant du dialogue entre l'Union européenne (UE) et les Pays et territoire d'Outre-mer (PTOM), la Nouvelle-Calédonie a accueilli le 19^{ème} Forum UE-PTOM, le 22 novembre 2023 à Nouméa. Cet évènement a signé la reprise des Fora en présentiel, le dernier forum UE-PTOM s'étant tenu par visioconférence en décembre 2020 durant la pandémie de Covid-19. À la suite de l'adoption de la nouvelle Décision d'association Outre-mer (DAO) par le Conseil de l'Union européenne le 5 octobre 2021, les débats ont porté notamment sur le renforcement du partenariat UE-PTOM, sur la transition verte, sur les investissements et sur la coopération intrarégionale. Par le biais de la Commission européenne, l'Union européenne a réaffirmé l'importance qu'elle attache au partenariat avec les PTOM en soulignant leur rôle dans le cadre de la stratégie de coopération pour l'Indopacifique de l'UE et du Green Deal européen.

En marge du 19^{ème} Forum UE-PTOM, la Commission européenne a annoncé la décision de financement l'adoption du plan d'actions annuel de 3,7 milliards de F CFP en soutien à la gestion durable de l'eau et de mise en œuvre de la politique de l'eau de la Polynésie française pour la période 2021-2027.

La conférence ministérielle annuelle de l'Association des territoires et pays d'outre-mer (OCTA) qui regroupe les 13 PTOM associés à l'Union européenne s'est tenue le 21 novembre 2022. Elle a notamment adopté les Statuts modifiés de l'OCTA dans l'objectif de les mettre en conformité avec la réglementation belge applicable aux associations. Le Groenland a été élu à la présidence de l'OCTA succédant ainsi à la Nouvelle-Calédonie.

Ce bilan est encourageant et a permis la continuité des actions en termes de relations extérieures avec l'objectif de gagner en influence internationale et de renforcer et développer des partenariats de coopération bilatérale et multilatérale.